

## Procédure de demande de reconnaissance des acquis

- Tous les programmes d'études à l'UQAR (à l'exception du BEP) : Voir la situation A
- Seulement pour le baccalauréat en enseignement professionnel (BEP) : Voir la situation B

### Situation A

Vous croyez avoir droit à une reconnaissance des acquis (RAC) puisque vous avez :

- Suivi des cours à l'UQAR dans un programme complété;
- Suivi des cours dans un autre établissement universitaire;
- Suivi des cours techniques dans un établissement collégial;
- Acquis de l'expérience professionnelle pertinente à votre champ d'études.

Si vous remplissez l'une des conditions énumérées ci-dessus, vous devez :

- Lire attentivement et remplir le formulaire ci-joint;
- Fournir tous les documents exigés pour l'étude de votre dossier (voir le formulaire);
- Ce formulaire et les documents requis doivent être expédiés par courriel en format PDF au Registrariat qui verra à les acheminer à votre responsable de programme lorsque toutes les pièces justificatives auront été reçues et validées : [acquis@uqar.ca](mailto:acquis@uqar.ca);
- Le formulaire et les documents requis peuvent aussi être expédiés par la poste :  
Université du Québec à Rimouski  
Registrariat - Reconnaissance des acquis  
300, allée des Ursulines, C. P. 3300, succ. A  
Rimouski (Québec) G5L 3A1, CANADA

Délai de traitement :

Veuillez noter que l'analyse d'un dossier de reconnaissance des acquis requiert l'apport de plusieurs membres du personnel de l'UQAR. C'est pourquoi il est difficile d'estimer la durée de traitement. De manière générale, le traitement prend plusieurs semaines, voire quelques mois dans certains cas. Lorsque terminée, une réponse à votre demande de RAC vous sera communiquée par l'entremise de votre adresse courriel de l'UQAR.

### Situation B

Pour soumettre une demande de reconnaissance des acquis au module d'enseignement professionnel, vous devez **obligatoirement** utiliser le système de gestion de demandes de service (SGDS) via la plateforme Octopus. Nous vous invitons à consulter la procédure suivante pour y accéder.

- Cliquez d'abord sur [ce lien](#) pour accéder au système;
- Puis, sur la page du *Baccalauréat en enseignement professionnel (BEP)*, cliquez sur *Bilan du développement des compétences de métiers*;
- Ensuite, choisissez la tuile *Reconnaissance des acquis* et remplissez le formulaire en y annexant, en PDF, les pièces demandées;
- Une fois la requête soumise, les conseillères et les conseillers en cheminement du BEP l'analyseront. Une communication vous sera transmise par courriel le moment venu.

Pour plus d'informations à ce sujet, consultez le Portail : [BEP: Reconnaissance des acquis disciplinaires \(Option 1\) \(uqar.ca\)](#).

## Formulaire de demande de reconnaissance des acquis

Ce formulaire s'adresse à la personne de la **Situation A** inscrite dans un programme à l'UQAR qui possède la formation et les connaissances requises pouvant donner lieu à une reconnaissance des acquis.

### IDENTIFICATION

Code permanent de l'UQAR : \_\_\_\_\_

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

Date de naissance : \_\_\_\_\_ Trimestre d'admission : \_\_\_\_\_

Programme d'études : \_\_\_\_\_

### ACQUIS ANTÉRIEURS\*

1.  **Cours réussi(s) à l'UQAR**  
Le résultat de chaque cours accordé par reconnaissance des acquis doit être égal ou supérieur à 2,0 / 4,3 pour les cours du 1<sup>er</sup> cycle (la note C) et à B pour les cours des cycles supérieurs.
2.  **Cours réussi(s) dans un autre établissement universitaire**  
Le résultat de chaque cours accordé par reconnaissance des acquis doit être égal ou supérieur à 2,0 / 4,3 pour les cours du 1<sup>er</sup> cycle (la note C ou 11/20) et à B (ou 12/20) pour les cours des cycles supérieurs.
3.  **Cours techniques réussis dans un établissement collégial**  
Un minimum de deux cours collégiaux techniques est requis pour obtenir un cours de 3 crédits de l'UQAR. Les cours qui peuvent être reconnus sont ceux qui ont été identifiés préalablement par le module et dont le résultat est égal ou supérieur à la moyenne du groupe à moins d'avoir obtenu une cote de rendement au collégial (CRC) égale ou supérieure à 26. Notons que certains programmes peuvent avoir des exigences plus élevées.
4.  **Expérience professionnelle**  
Une reconnaissance peut être accordée, s'il est démontré que l'expérience professionnelle peut répondre aux objectifs du cours demandé en exemption.
5.  **Autre(s), précisez ci-dessous :**  
\_\_\_\_\_

Je demande que l'on fasse l'examen de mes acquis antérieurs afin qu'on m'exempte de suivre un ou des cours pour lesquels les connaissances ont été acquises. **J'accepte de payer 10 \$ par cours reconnu jusqu'à concurrence de 50 \$ par demande de reconnaissance des acquis pour un même programme de formation.** Cependant, une demande de reconnaissance des acquis relative à un protocole d'entente DEC/BAC ou une passerelle sera gratuite.

\_\_\_\_\_  
Signature

\_\_\_\_\_  
Date (AAAA-MM-JJ)

### \*IMPORTANT

**La personne étudiante qui a suivi un cours ou obtenu un diplôme il y a plus de 10 ans devra démontrer comment elle a maintenu ses connaissances par son expérience professionnelle et que celle-ci répond aux objectifs du cours demandé en exemption.**



